changer de fac

Par **coyotte**, le **19/09/2006** à **13:08**

bonjour,

Pour des raisons personnelles je souhaiterais changer de fac et aller sur Lyon.
j'aimerais savoir si cela est possible et quelles démarches je devrais suivre.

merci

Par **zazou**, le **19/09/2006** à **14:46**

bien écoute d'apres ce que je sais c'est une histoire de transfert de dossier mais renseigne toi aupres de ta fac il vont peut etre te fournir un document

Par **mathou**, le **19/09/2006** à **14:50**

Tu as déjà effectué ton inscription actuellement dans une université ?

En théorie, il y a une date limite pour les inscriptions administratives qui diffère selon les facs, faudrait se renseigner pour celle de Lyon.

Ensuite, il faut contacter Lyon et leur demander un dossier d'inscription ainsi qu'une fiche de " transfert-arrivée ". Dans le même temps tu demandes au service des transferts de ta fac une fiche " transfert-départ " à faire signer par ton doyen (on y trouve l'adresse de l'université actuelle, celle de l'université choisie, ton attestation sur l'honneur que les renseignements cités sont exacts, etc... le contenu varie un peu).

Lorsque tu as l'avis du doyen (défavorable, favorable... certaines facs demandent impérativement un avis favorable, notamment celles de Paris) sur la fiche, tu la joints au dossier d'inscription. Avec tu mets une demande de dérogation si tu redoubles.

Puis tu attends la réponse. En général si tu as de bonnes raisons (déménagement, problème de santé ou de famille) ton transfert est validé.

Si tu bénéficies d'une bourse et que tu changes d'académie, fais une demande de transfert de dossier social étudiant à ton CROUS d'origine.

Par **coyotte**, le **19/09/2006** à **15:02**

merci pour tous ces renseignements.

en faite je compte déménager en court d'année donc il est préférable que je fasse mon année dans ma fac actuelle et ensuite demander un transfert de dossier.

Par **legione**, le **19/09/2006** à **20:38**

Ben le transfert c'est très simple. Tu demande une fiche spéciale à ta fac qui'il faudra envoyer à Lyon. Ensuite c'est accepté ou refusé suivant ton cas mais si j'ai bien compris c'est pour raisons perso et c'est un motif toujours accepté héhé !
PAr contre, il est vrai qu'il existe des délais à respecter...

Par **samia48**, le **04/12/2006** à **19:00**

bonjour,
A la rentrée prochaine je déménage et donc j'aimerais changer de fac. Est-ce que vous savez si pour accepter le transfert de dossier la fac d'accueil regarde la qualité de celui-ci ? Ou prend juste en compte le motif du transfert ?
:))

Merci Image not found or type unknown

Samia

Par **mathou**, le **04/12/2006** à **20:17**

Ca dépend des facultés : certaines demandent un certain niveau de résultats (Paris II), d'autres un avis favorable avant tout du doyen (Montpellier, Aix)... Ca dépend du niveau d'études : L2, M1... des moyens de la fac d'accueil, du nombre de places et autres facteurs. Certains motifs jouent également comme je disais plus haut.

Les services des transferts peuvent être remplis de demandes d'admission, d'après ce que j'ai pu voir chez certains, mais ils regardaient le contenu du dossier qui peut aider à valider le transfert.

Donc ça dépend de l'université.

Par **Murphys**, le **04/12/2006** à **20:39**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je compte quitter la fac de strasbourg apres la licence pour revenir à Paris, donc apparement :shock: :lol:

faudra que j'ai de bonnes notes Image not found or type unknown ...pff j'vais devoir travailler Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **04/12/2006** à **20:47**

:lol:

Pas forcément, ça dépend de la fac, et il y en a plusieurs sur Paris et dans les environs Image not found or type

Il me semble que le sujet avait été évoqué quelque part sur le forum, certaines grandes facs mettent des " conditions " d'admission, mais ce n'est pas le cas de ce qu'on appelle les facs de " province " ou de région. Tu voulais aller à Paris II précisément ?

Par **Murphys**, le **04/12/2006** à **21:13**

Paris II voir Paris I...je ne suis pas encore fixé pour le moment, je sais juste que je souhaite :lol:

faire du droit des affaires...et qu'il faut encore que je l'ai ma licence!! Image not found or type unknown

Par **AZiz**, le **04/12/2006** à **23:20**

8)

Viens à Aix Il y a Mestre Image not found or type unknown

Par **poussin**, le **08/05/2012** à **23:51**

Je voulais savoir si l'université de départ a le droit de refuser une demande de transfert à une autre université . A défaut d'une autorisation, l'inscription est elle annulée dans la nouvelle faculté qui n'a pas exigé ce document au moment des inscriptions mais qui se réveille au milieu du cursus de l'étudiante afin de lui exiger ce document.

Par **Camille**, le **09/05/2012** à **10:13**

Bonjour,

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Vous pourriez être plus clair ? Quel document ? Suivant ce que vous écrivez, ce serait un document de refus de demande de transfert de l'université d'origine, demandé par l'université d'accueil ?
[smile17]

Par **poussin**, le **12/05/2012** à **22:40**

L'université me demande une fiche de transfert départ de ma fac d'origine au bout de mon année universitaire. J'ai changé trois fois de fac. Après un cursus en régime présidentiel dans une université , j'ai changé de fac pour des études à distance.Cette nouvelle fac ne m'avait pas réclammé une autorisation de transfert de ma première fac d'origine, c'est à dire où j'ai été sous un régime présidentiel.Ayant à nouveau changé de fac pour des études à distance en raison de la proximité de l'université de rattachement, j'ai été sommée de devoir fournir le justificatif de transfert, document que m'avait pas été demandé lors de mon inscription à cette nouvelle université. Donc, théoriquement, la demande devrait se faire à cette deuxième université par la nouvelle université, mais c'est là tout le problème. Le service des transferts a adressé une demande de transfert par le biais de la deuxième université à la première université. Je suis bousculée par les emails de cette dernière université de ratrachement qui me demande d'effectuer mes démarches pour un transfert. Je suis perdue. Qu'en pensez vous? Qu'estce qui bloque dans le dossier?L'université d'origine ne peut être la première université mais la deuxième université?Je suis perdue!!

Par **poussin**, le **12/05/2012** à **22:42**

Petite faute de frappe, merci de lire "université de rattachement".

Par **Aimad.AMZIL**, le **23/04/2016** à **01:04**

Bonjour,
Je suis doctorant dans une université en France. Mon Directeur de thése va changer d'univ.
Est ce que mon dossier peut être transférer dans l'univ où il sera?
Quelle procédure

Par **Alex97490**, le **12/05/2016** à **20:55**

Bonjour,

Je suis un étudiant actuellement en faculté de droit en L2.
J'ai redoublé 2 fois ma L1 à l'université de la Réunion et je ne suis pas sur de passer en L3 cette année.

Je souhaiterais cependant m'inscrire à la faculté de droit à Montpellier, et donc faire un

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

transfert, dans un cas de redoublement ou non.

Je me demandais alors si je pourrais être refusé par rapport à mon dossier, et donc si une fac pouvait être sélective en situation de transfert?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés